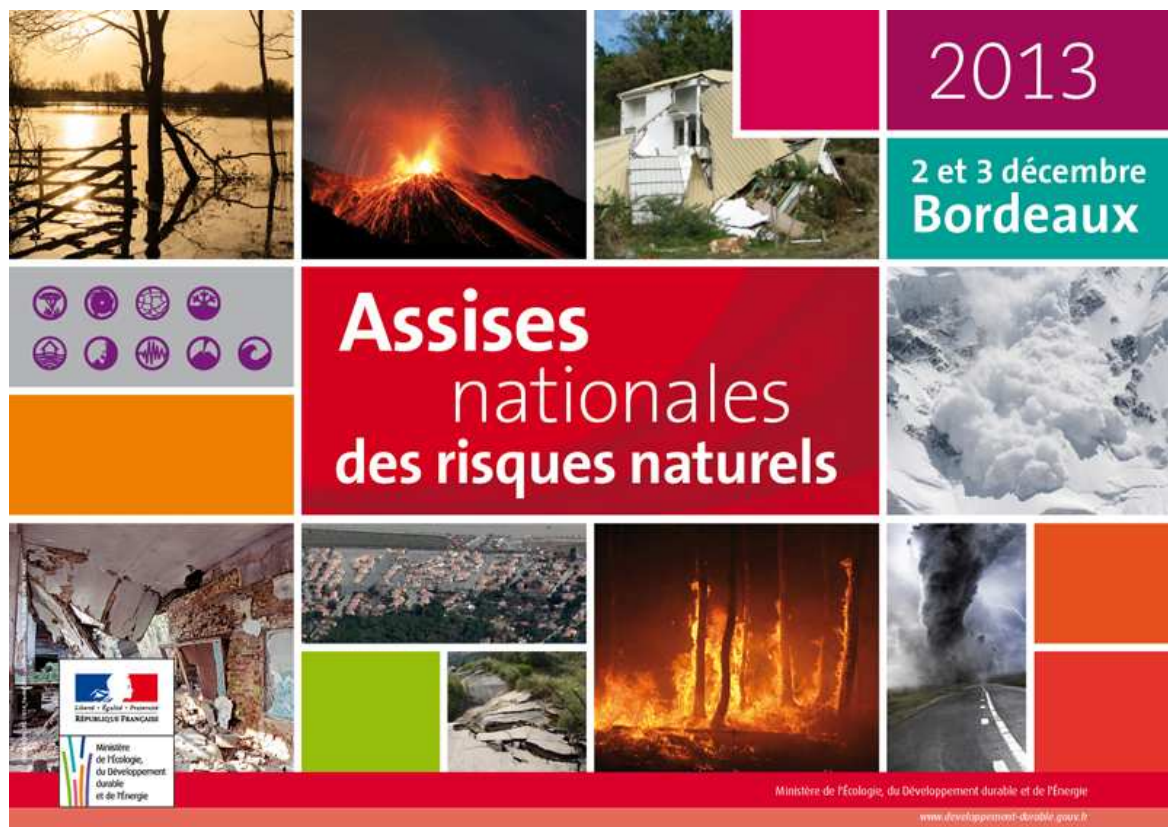




ASSISES NATIONALES DES RISQUES NATURELS 2013



DOSSIER DE PRESSE

2 et 3 décembre 2013 - Bordeaux

Contacts presse :

Ministère du Développement durable / Danielle Keroullé – Tél : 01 40 81 78 88

Sommaire

1. Introduction

2. Focus sur quelques thèmes des Assises

1/ La prévention du risque sismique

2/ Le Plan national pour la prévention des risques d'effondrements de cavités souterraines

3/ Les Plans de prévention des risques naturels (PPRN)

4/ Le plan national submersions rapides

5/ La mise en œuvre de la directive inondation

6/ La protection du littoral

Annexes

- Programme des Assises
- Sondage IFOP « Les Français et l'environnement »

1. Introduction

Tempête Xynthia, inondations dans le Var, incendies à la Réunion. Les inondations de juin 2013 dans les Pyrénées ont fait 3 victimes et coûté plus de 500 millions d'euros. En Europe de l'Est, les inondations ont engendré une quinzaine de morts et entre 9 et 10 milliards d'euros de dépenses. Ces catastrophes montrent que la France n'est pas épargnée par les risques. Les résultats de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation conduite en 2011 au plan national dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation montrent que plus d'un habitant sur 4 en France et un emploi sur trois sont situés dans des zones potentiellement inondables par débordement de cours d'eau.

A ce jour, les deux tiers des 36 000 communes françaises sont exposées de façon plus ou moins marquée à au moins un risque naturel. On estime que plus de 18 000 d'entre elles sont vulnérables aux inondations et plus de 11 000 aux mouvements de terrains. Plus de 21 000 communes sont concernées par le risque sismique tandis que plus de 6 000 sont menacées par les feux de forêts.

Ces catastrophes touchent au plus près le quotidien des Français. De nouvelles mesures se mettent en place : mise en œuvre de la directive européenne sur les inondations, extension des vigilances météorologiques, plan submersions rapides, développement de la labellisation des plans d'actions de prévention des inondations (PAPI), nouvelle réglementation parasismique... Dans le même temps les priorités d'actions de l'Etat en matière de prévention sont confirmées, en particulier les plans de prévention des risques naturels et la réduction de la vulnérabilité des territoires.

La mise en œuvre des politiques de prévention des risques peut se révéler complexe du fait de la difficulté à faire accepter la réalité du risque et paraître contradictoire avec d'autres politiques publiques, et en particulier le développement des territoires. Les échelles de temps, de territoire, sont différentes selon les niveaux de décision. Les élus sont directement confrontés à ces contradictions à travers les questions d'aménagement du territoire, de sécurité des populations, d'enjeux économiques et de développement local. Au delà de l'Etat et des collectivités locales, en première ligne, il faut davantage mobiliser les acteurs économiques et les citoyens.

Comme pour la première édition, **ces assises réuniront plus de 700 acteurs de la prévention des risques naturels** (élus, services techniques des collectivités et de l'Etat, représentants de la société civile, acteurs économiques, scientifiques). Elles doivent permettre de débattre collectivement des sujets les plus prégnants et transversaux (culture du risque, approche coûts / bénéfices, risques et aménagements du territoire, gouvernance...).

Placées sous le thème « Partager nos connaissances et nos savoirs pour réduire ensemble les effets des catastrophes naturelles », ces deuxièmes assises viseront à **faire émerger des propositions concrètes pour résoudre certains problèmes récurrents et aboutir à une vision partagée**.

Ces Assises sont aussi l'occasion de **développer les échanges entre la communauté scientifique et les acteurs de terrain en permettant d'identifier les attentes et les besoins de chacun**.

L'ouverture à des intervenants européens et internationaux permettra de **valoriser les échanges d'expériences entre pays**, de développer de nouvelles réflexions pour mieux

agir ensemble et de préparer la contribution de la plateforme française pour la prévention des risques naturels en vue du nouveau plan d'action international post Hyogo qui sera discuté en 2015 au Japon.

Enfin ces assises permettent aussi d'enrichir la stratégie nationale de prévention du risque d'inondation (SNGRI) qui devrait être adoptée par le gouvernement au début de l'année 2014.

La prévention des risques naturels au niveau international

Créée en 1999 par la résolution 54/219 de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, la stratégie internationale pour la réduction des risques de catastrophe (SIPC, en anglais ISDR) a vu ses objectifs renforcés lors du sommet de Johannesburg en 2002

En 2005, est mis en place le plan d'action de Hyogo (2005/2015) pour une mise en œuvre effective de la stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui cible cinq domaines prioritaires :

- les modalités institutionnelles et la gouvernance,
- l'identification des risques et les alertes rapides,
- la connaissance et l'éducation des risques,
- les facteurs de risques sous-jacents,
- la préparation et l'intervention.

En termes d'organisation et de gouvernance, le cadre d'action de Hyogo met l'accent sur la création de plateformes déclinées au plan national, régional et mondial, pour mettre en réseau l'ensemble des acteurs qui concourent à la réduction des risques de catastrophes (RRC).

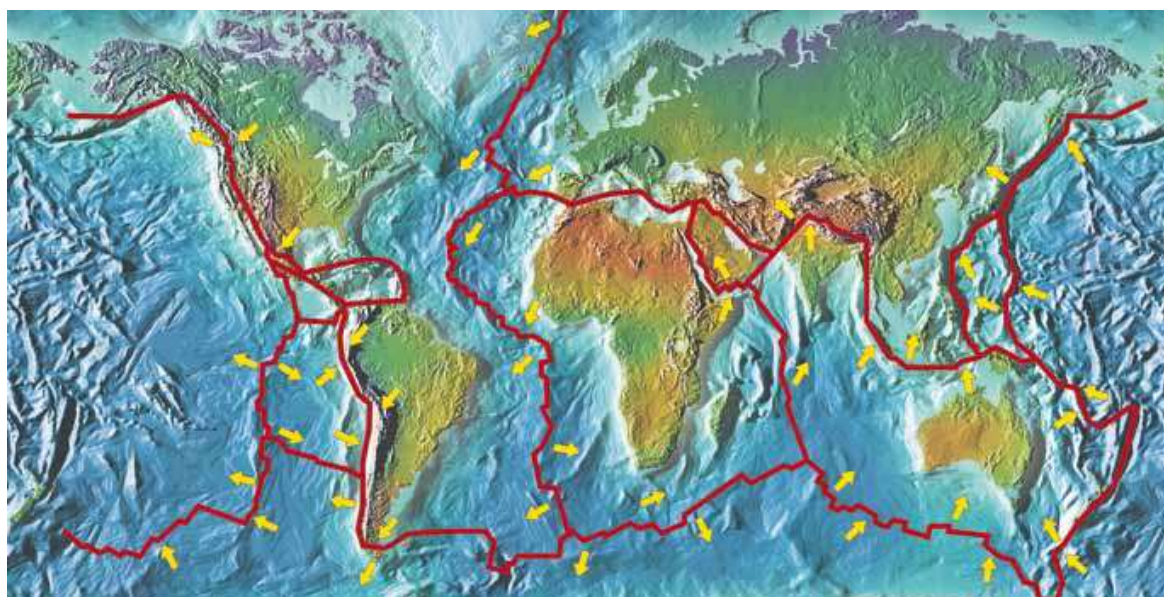
En 2015, le plan d'action de Hyogo arrivera à son terme. La communauté internationale travaille actuellement au nouveau cadre multilatéral pour la prévention des catastrophes «post Hyogo» qui sera adopté lors d'une conférence internationale qui aura lieu au Japon en mars 2015. La quatrième plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophes qui s'est tenue à Genève en mai 2013 a mis l'accent sur le bilan de l'existant et les options pour le futur. L'année 2014 sera l'année de la synthèse pour élaborer le nouveau plan d'action qui devra faire une part importante aux politiques de prévention, en lien notamment avec l'adaptation au changement climatique.

2. Focus sur quelques thèmes des Assises

1/ La prévention du risque sismique

Même si la France est dans l'ensemble un pays à sismicité modérée, des séismes destructeurs ont eu lieu par le passé, aux Antilles, mais aussi sur le reste du territoire (comme le séisme de Lambesc, en Provence en 1909).

Aujourd'hui, le phénomène sismique est assez bien connu, mais il reste toujours impossible de prévoir où, quand et avec quelle intensité un séisme surviendra.



Carte des plaques tectoniques terrestres

L'action sur le bâti demeure l'axe principal de la politique de prévention en matière de séisme : il s'agit d'appliquer les règles parasismiques dans la construction des bâtiments neufs et dans le renforcement des bâtiments existants. La construction parasismique reste le moyen de prévention le plus efficace pour se protéger contre les séismes.

Si la politique française de prévention du risque sismique est basée principalement sur la réduction de la vulnérabilité du bâti, elle comprend également des actions relatives à l'information de la population, l'amélioration des connaissances sur le risque sismique, l'aménagement du territoire et la préparation à la gestion de crise.

Issue des avancées de la connaissance scientifique en sismologie depuis 20 ans, la carte du zonage sismique français contribue à améliorer la prévention du risque sismique pour un plus grand nombre de personnes. Cette carte a été révisée en 2011, sur la base des travaux du GEPP (groupe d'études et de propositions pour la prévention du risque sismique).

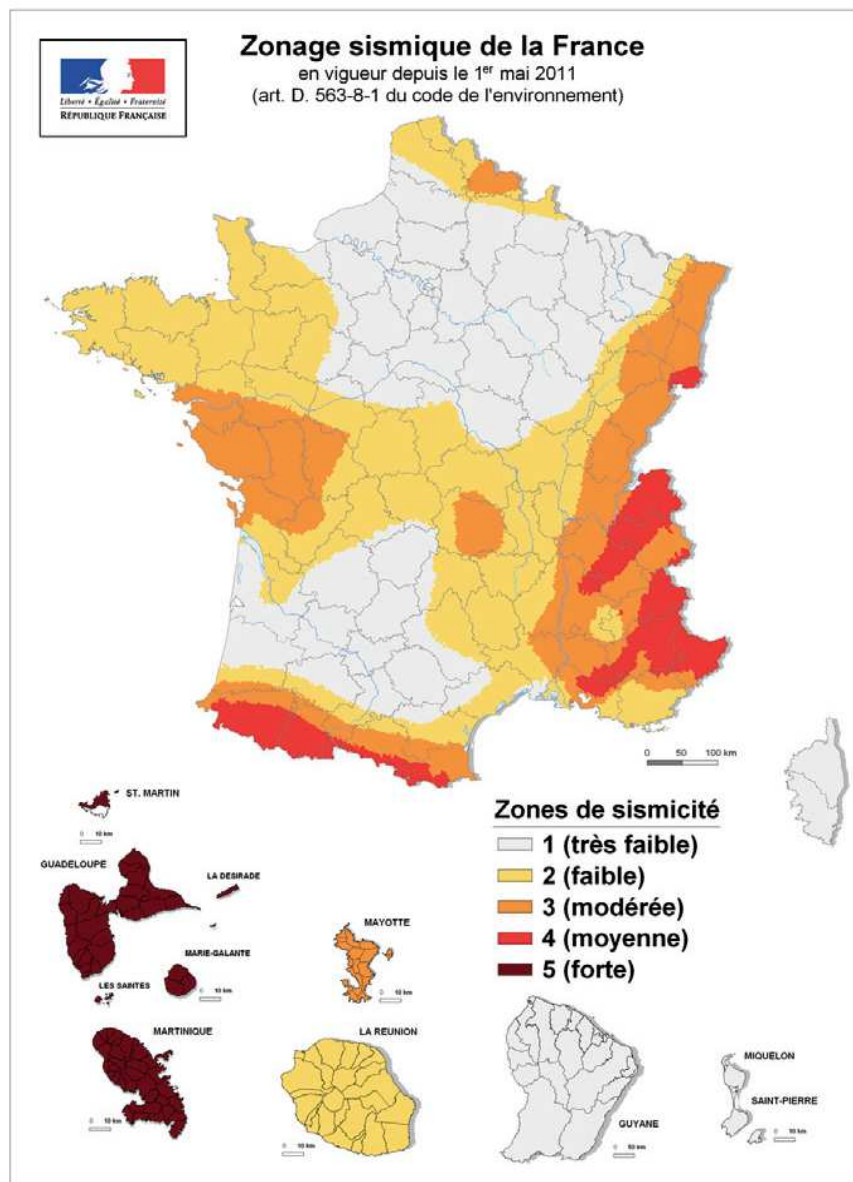
L'arrêté du 22 octobre 2010 relatif aux bâtiments spécifie les règles de construction parasismique à appliquer, dans les zones de sismicité 2 à 5, aux bâtiments neufs et aux bâtiments existants faisant l'objet de travaux entraînant une modification importante de leur structure. **Pour les constructions neuves**, des règles simplifiées sont mises à disposition des constructeurs de maisons individuelles et de petits bâtiments, en alternative aux normes Eurocode 8.

Concernant les installations industrielles à risque, l'arrêté du 24 janvier 2011 spécifie les mesures de protection à prendre pour les installations au sein des établissements Seveso.

L'arrêté du 26 octobre 2011 relatif aux ponts définit les règles parasismiques à appliquer aux ponts nouveaux dans les zones de sismicité 2 à 5.

Plusieurs arrêtés en préparation préciseront les règles à appliquer dans chaque zone sismique pour les autres types d'ouvrages (barrages, canalisations, réservoirs, structures hautes et élancées).

Etat des lieux



■ **21 433 communes françaises** sont concernées par le risque sismique ;

■ Depuis le 1^{er} mai 2011 avec le nouveau zonage sismique, **60 % des communes françaises sont situées en zones 2 à 5**, contre 14 % en zones Ia à III dans le zonage de

1991. **25 % des communes sont concernées par les règles parasismiques pour les maisons individuelles (zones 3 à 5).**

Le zonage sismique réglementaire entré en vigueur le 1er mai 2011 divise la France en cinq zones de sismicité : zone 1 : sismicité très faible - zone 2 : sismicité faible - zone 3 : sismicité modérée zone 4 : sismicité moyenne - zone 5 : sismicité forte.

***Le nombre de communes concernées par la réglementation parasismique (zones 2 à 5) est de plus de 21 000** avec le zonage de 2010 contre 5 000 communes environ (zones Ia à III) dans le zonage de 1991. Certaines zones, comme le Nord et le Grand Ouest, apparaissent sismiques sur le zonage de 2010 pour la première fois et sont l'illustration d'une meilleure connaissance de la sismicité locale. Par ailleurs, si le découpage du zonage de 1991 était cantonal, il est désormais communal pour le zonage de 2010.*

Axes prioritaires

Un cadre d'actions pour la prévention du risque sismique

Ce cadre d'action comporte 4 axes prioritaires :

-  **La sensibilisation au risque sismique** et formation à la construction parasismique ;
-  **La réduction de la vulnérabilité des constructions** par l'application de la réglementation parasismique et le développement du renforcement du bâti existant ;
-  **L'aménagement adapté du territoire communal** ;
-  **L'amélioration de la connaissance de l'aléa**, de la vulnérabilité et du risque sismique.

La mise en œuvre de ce cadre d'actions doit reposer sur une responsabilité partagée de l'ensemble des acteurs concernés, de manière adaptée selon l'action et l'échelle de travail : État, collectivités territoriales, professionnels de la construction, associations, organismes scientifiques, particuliers. En particulier, les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer : l'objectif est d'améliorer la culture du risque des populations concernées les populations à acquérir une culture de prévention intergénérationnelle du risque sismique, et à intégrer, dans leurs décisions, les choix permettant de réduire la vulnérabilité de notre société aux séismes.

Les Antilles restent la zone nationale la plus affectée par le risque sismique. C'est pourquoi un plan dédié, le plan séisme Antilles, lancé en 2007, poursuit le déploiement d'importants programmes de réduction de la vulnérabilité du bâti. **L'objectif global est, qu'en moins de 25 ans, la majeure partie du bâti public (enseignement, santé, gestion de crise, logement social) ne soit plus vulnérable au séisme majeur redouté.**

Il s'agit ainsi d'entreprendre les travaux de renforcement ou reconstruction nécessaires pour que les bâtiments ne s'effondrent pas sur leurs occupants.

Le coût du programme global est pour le bâti public évalué à environ cinq milliards d'euros. Initié par l'État, ce programme associe les collectivités territoriales et a vocation à être porté tant par l'État que par les collectivités antillaises. **La deuxième phase du plan séisme Antilles, pour la période 2014-2020, est en cours d'élaboration en totale concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.**

Sur 525M€ engagés pour le bâti scolaire, les services départementaux d'incendie et de secours, et logement social, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) contribue à hauteur d'environ 50 M€ au 1er janvier 2013. Une contribution supplémentaire de 23M€ du FPRNM aura été apportée d'ici fin 2013.

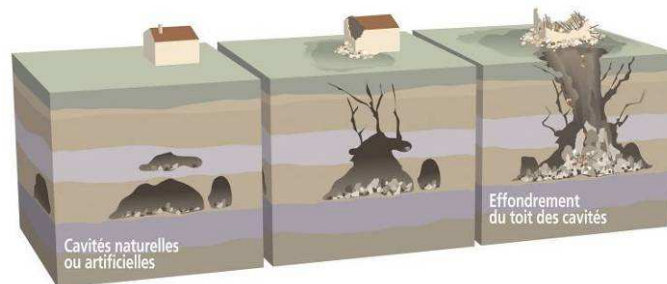
Ce cadre d'actions est téléchargeable sur internet à l'adresse :
http://catalogue.prim.net/upload/versions_numeriques/131007142954_cadre_actions_sismique_sept_2013.pdf

Le bilan 2012 du plan séisme Antilles est téléchargeable à l'adresse :
http://catalogue.prim.net/220_plan-seisme-antilles-bilan-2012-avancement-du-plan-au-31-decembre-2012-et-perspectives-de-deploiement-en-2013.html

2/ Le Plan national pour la prévention des risques d'effondrements de cavités souterraines

Etat des lieux

■ En France, **près de 5000 communes sont concernées par la présence de cavités souterraines d'origine naturelle** (vides de dissolution) ou **issues de l'activité humaine**. Celle-ci concerne à la fois l'extraction de matériaux (anciennes carrières souterraines ou marnières et anciennes mines) et le creusement de refuges (habitats troglodytiques, sapes de guerre...). Certains territoires s'avèrent plus particulièrement impactés (Nord, Picardie, Normandie, région parisienne, région bordelaise, Lorraine...).



Crédit: ©Graphies

■ **Les 150 000 cavités souterraines recensées présentes dans le sous-sol entraînent une altération des propriétés du massif rocheux** et, sans entretien ou confortement, elles sont susceptibles de générer, à terme, des désordres en surface, difficilement prévisibles et potentiellement dangereux pour les personnes et les biens.

■ Du fait de l'extension des villes, **de nombreuses anciennes exploitations se trouvent désormais au droit de centres urbains historiques (Paris, Laon, Pontoise, Senlis, Saint-Emilion...)** ou **au sein de faubourgs de grandes agglomérations (Caen, Lille, Marseille...)**. Dans de tels environnements, la présence de ces vides impose aux autorités locales de fortes contraintes en termes d'aménagement.

L'une des principales difficultés rencontrées dans la prévention des risques souterrains réside dans le caractère caché de l'aléa qui engendre une méconnaissance du problème et une minimisation, a priori, des conséquences qui peuvent en résulter.

Axes prioritaires

Le plan d'actions s'articule ainsi autour de 3 grandes orientations stratégiques :

- Favoriser l'émergence de stratégies locales de prévention du risque ;
- Informer, former et sensibiliser les acteurs de la prévention du risque ;
- Améliorer le savoir et mieux partager la connaissance.

Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés un **plan national cavités afin d'améliorer, de structurer et d'homogénéiser la politique nationale de prévention des risques liés aux effondrements de cavités souterraines**.

Ce plan d'une **durée de 3 ans (2013-2015)** qui repose sur une gouvernance partagée entre l'État, les collectivités territoriales, les professionnels et le monde associatif, a pour objectif de proposer aux acteurs locaux des solutions concrètes et des incitations destinées à mieux appréhender ce risque et à en réduire l'impact sur les territoires concernés.

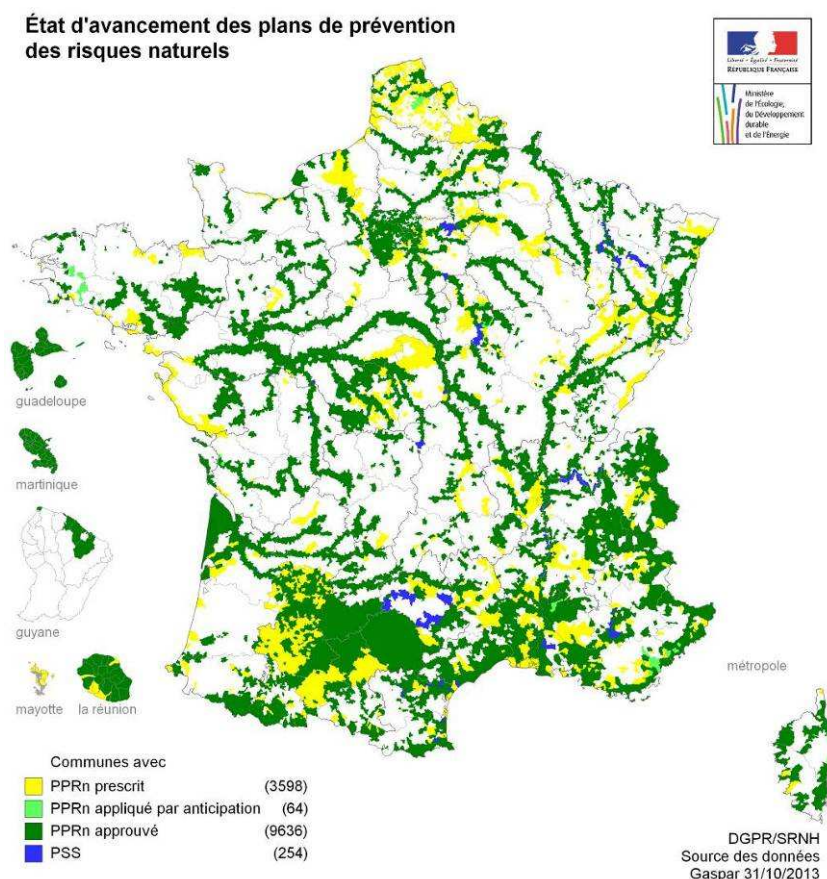
3/ Les plans de prévention des risques naturels (PPRN)

Les plans de prévention des risques naturels (PPRN) qui permettent de gérer l'urbanisme dans les zones à risques constituent l'un des outils essentiels d'intervention de l'Etat dans l'ensemble des mesures de prévention des risques naturels.

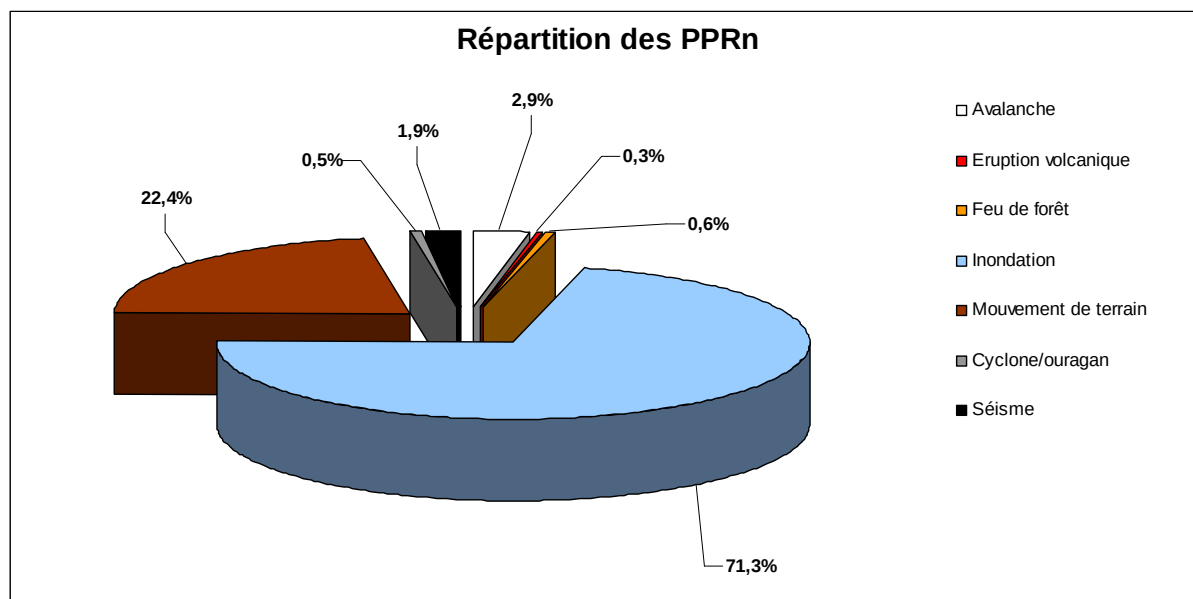
Ils visent à identifier les risques et à adapter les activités et comportements humains pour réduire les conséquences dommageables des inéluctables aléas naturels (mouvements de terrain, inondations, avalanches, séismes, feux de forêt...). Elaborés sous l'autorité du préfet en associant les collectivités locales, ils définissent les zones d'exposition aux phénomènes naturels prévisibles, directs ou indirects, et caractérisent l'intensité possible de ces phénomènes.

En prévenant les dommages corporels et matériels qui peuvent survenir, les PPRN imposent des prescriptions constructives en interdisant ou en réglementant les implantations humaines dans les zones exposées selon le niveau de risque. Ces prescriptions concernent aussi bien les biens existants que les biens futurs.

Etat des lieux au 1er novembre 2013



■ **9636 communes sont couvertes par un PPRN approuvé** dont 71,3 % concernent le risque d'inondation et de submersion ;



■ **3598 communes supplémentaires font l'objet d'un PPRN prescrit, en cours d'élaboration ;**

■ Les moyens financiers consacrés par le ministère du développement durable à l'élaboration des PPRN ont été portés de 3,8 M€ en 1997 à **20,7 M€ en 2012**.

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) ou fonds Barnier participe à leur financement à hauteur de 90 % des dépenses. L'intervention du fonds a permis d'accélérer la réalisation des PPRN prioritaires en finançant la connaissance de l'aléa et la concertation avec les élus et la population concernés.

Axes prioritaires pour les années 2013-2015

■ Prioriser l'élaboration des PPRN sur les territoires à forts enjeux et **couvrir les zones exposées à un risque fort** par un PPRN approuvé dans un délai de 3 ans maximum ;

■ **Atteindre à terme le nombre de plus de 12 500 communes couvertes** par un PPRN approuvé et faciliter leur appropriation locale.

L'Observatoire national des risques naturels (ONRN)

Mettre en réseau, partager et échanger les connaissances sur les risques naturels

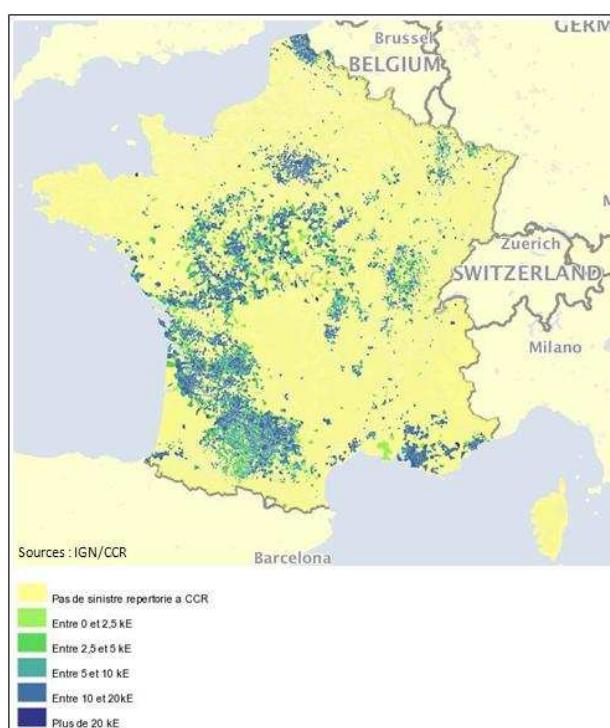
La création de l'Observatoire National des Risques Naturels en mai 2012 résulte d'une volonté du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM).

Il répond aux besoins suivants : améliorer et capitaliser la connaissance sur les aléas et les enjeux, alimenter un dispositif d'évaluation et de prospective, contribuer au pilotage et à la gouvernance de la prévention des risques, mettre à disposition du public des informations afin de contribuer à l'amélioration de la culture du risque, servir l'analyse économique de la prévention et de la gestion de crise.

Placé sous l'égide du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, associant étroitement le monde de l'assurance et les différents utilisateurs, l'observatoire a engagé des actions qui ont conduit d'ores et déjà à la mise en place de groupes de travail et la production de premiers résultats notamment :

- 26 indicateurs couvrants 3 aléas (inondation, sécheresse, tempêtes-grêle-neige) ;
- un service d'annuaire des organisations agissant en prévention (environ 200 acteurs) ;
- des liens vers les bases de données cartographiques et tabulaires publiques des producteurs, le recensement de nouvelles informations notamment sur les évènements, les rapports et les projets avec une indexation par thématique et par territoire et par acteurs ;
- la constitution d'un comité des utilisateurs animé par l'association française de prévention des catastrophes naturelles (AFPCN) comprenant une quarantaine de membres actifs ;
- des partenariats en cours d'élaboration ;
- des publications : plaquette institutionnelle, brochure portail, Cahiers de l'ONRN.

Pour en savoir plus, consulter le site de l'ONRN dans sa nouvelle version pour mieux répondre aux attentes des utilisateurs : www.onrn.fr



Coût moyen des sinistres liés à la sécheresse



Population dans l' enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP) cours d'eau

4/ Le plan national submersions rapides

Les événements survenus le 28 février 2010 lors du passage de la tempête Xynthia, causant la mort de 53 personnes et traumatisant la France entière, ont mis en évidence la nécessité de renforcer notre politique de prévention des risques de submersion marine et de mettre en œuvre des mesures durables pour pallier les défaillances des digues.

Les inondations du Var du 15 juin 2010, liés à un événement d'inondation par crues soudaines et ruissellement, ont également montré la nécessité d'améliorer les dispositifs de vigilance et d'alerte pour ce type d'événements très rapides.

Véritable feuille de route de l'État en matière de prévention des risques d'inondation rapide, le plan national submersions rapides (PSR, 2011-2016), doté d'un budget de 500 M€ sur 5 ans issus du fonds de prévention des risques naturels majeurs, comprend, à mi-2013, **83 actions concrètes dont 10 déjà achevées**.

Ce dispositif complet vise à mieux maîtriser l'urbanisation dans les zones dangereuses, améliorer la vigilance météo et l'alerte des populations, et renforcer la fiabilité des digues. Il anticipe la mise en œuvre de la directive inondation et le cadre de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, en contribuant dès maintenant à son premier objectif : augmenter la sécurité des populations exposées. Aujourd'hui matérialisé par des actions de portée nationale, le PSR sera progressivement déployé localement aux diverses échelles de territoire.

Axes prioritaires

Maîtriser l'urbanisation dans les zones à risques

■ Accélération de l'élaboration des plans de prévention des risques littoraux. Les plans de prévention des risques littoraux (PPRL) ont été priorisés : en juillet 2011, les préfets ont identifié **303 communes dont les PPRL sont déclarés prioritaires et devront être réalisés dans un délai de 3 ans. Actuellement, 270 communes font l'objet d'un PPRL prioritaire prescrit et 55 PPRL ont été approuvés ou appliqués par anticipation ;**

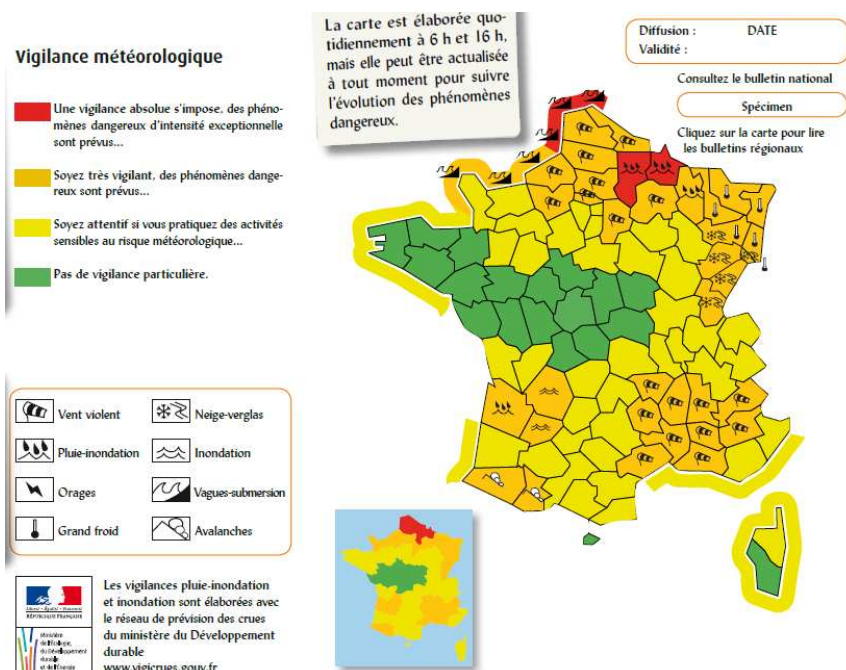
■ Aucune construction de digue ne peut être autorisée pour ouvrir de nouveaux secteurs à l'urbanisation ;

■ L'État a établi un **référentiel technique de travaux de prévention du risque d'inondation dans l'habitat existant**, afin d'aider les professionnels (bâtiment, experts, administration) à définir, prescrire, ou réaliser ces travaux.

Améliorer les systèmes de surveillance, de prévision et d'alerte

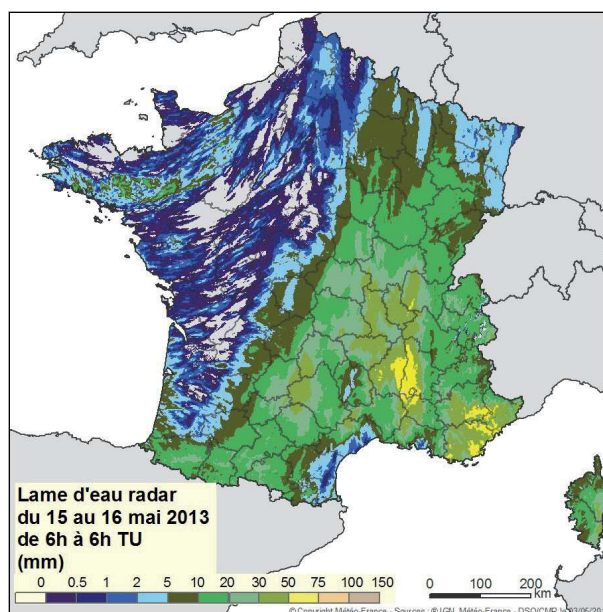
■ Météo-France a mis en place une vigilance spécifique météo-vagues-submersions, opérationnelle depuis octobre 2011.

Pour chaque département littoral, elle définit grâce au code couleur en vigueur – vert, orange, rouge – un niveau de vigilance en fonction des prévisions de niveau de mer et de hauteur des vagues.

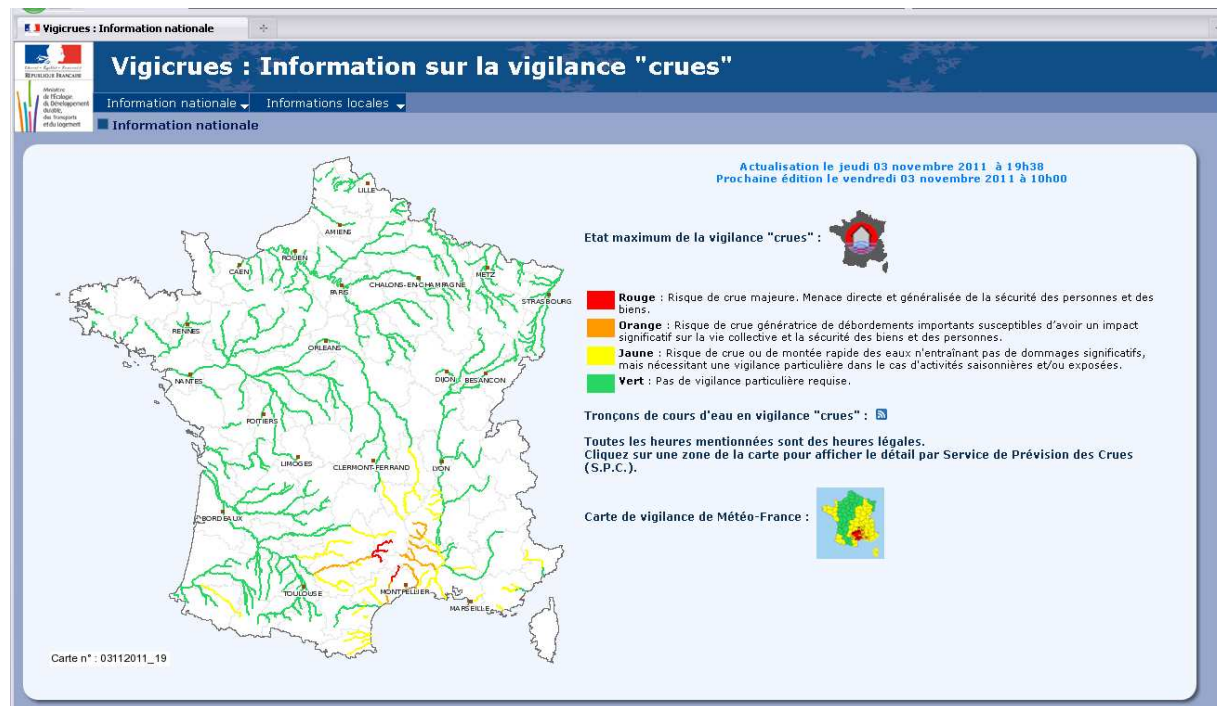


Une meilleure couverture du territoire par le renouvellement et le renforcement du réseau de radars hydrométéorologiques.

Ce plan radar sera réalisé sur 10 ans et représente un investissement supplémentaire de Météo-France et du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie de 10,6 M€.



■ L'extension du réseau de cours d'eau surveillé par l'État (le SCHAPI) et bénéficiant du dispositif de surveillance Vigicrues. Si plus de 21000 km de cours d'eau faisaient l'objet d'une surveillance par l'État sur le territoire métropolitain en 2013, ce linéaire sera progressivement porté à **23 000 km d'ici 2016**, avec notamment des améliorations de la prévision des hautes eaux en zones fluvio-maritimes. Progressivement dans les DOM, un système similaire de prévention des crues se met en place.



<http://www.vigicrues.gouv.fr/>

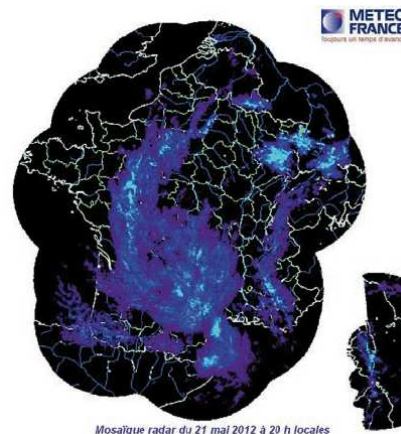
■ Les pluies intenses sont souvent associées à des risques d'inondation par ruissellement ou par crue rapide de petits cours d'eau (non surveillés par les services de l'État). Pour être informé du niveau d'intensité des précipitations, Météo-France, en coordination avec votre préfecture, a élaboré un service d'observation gratuit (APIC) à destination des communes.

Grâce au réseau de radars météorologiques mis en œuvre par Météo-France, dès que des précipitations intenses sont observées/détectées sur une surface significative d'une commune ou à proximité immédiate, un message précisant le niveau de sévérité des précipitations : niveau 1 - précipitations intenses puis, éventuellement, niveau 2 - précipitations très intenses est envoyé. Il est possible aussi de recevoir directement un avertissement de niveau 2.

L'APIC a pour objectif d'aider la commune à mettre en œuvre immédiatement les dispositifs prévus dans son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour les risques inondations.

Actuellement, 79 % des communes du territoire métropolitain sont couvertes. Si une commune n'est pas couverte par le service mais que des communes limitrophes le sont, celle-ci peut s'abonner en les précisant dans la liste des communes à surveiller.

Pour s'abonner, il suffit que la commune se connecte au serveur d'abonnement <https://apic.meteo.fr> puis suive les indications qui lui seront fournies.



Plus de **3 300 communes** sont abonnées au service d'avertissement pluies intenses à l'échelle des communes (APIC) mis en œuvre par Météo-France.

Renforcer la fiabilité des digues

■ L'engagement de **1 200 km de travaux de confortement d'ouvrages** est prévu sur la période **2011-2016** et l'État mobilisera pour cela à travers le fond Barnier des ressources de l'ordre de 500 M€.

Actuellement, **plus de 300 km d'endiguement** bénéficient d'un projet de renforcement en cours de réalisation.

Les services de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (digues et barrages) ont été regroupés au sein des directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement et renforcés. Ils représentent actuellement au niveau local l'équivalent de 80 contrôleurs à temps plein pour la sécurité des ouvrages.

L'identification des maîtres d'ouvrage des digues (maritimes et fluviales) se poursuit.

Suite à la demande des associations de collectivités, **le ministre du développement durable a donné des instructions en 2011, pour accélérer cette phase d'identification** des zones à fort enjeux, qui seraient protégées par des digues de mauvaise qualité ou qui rencontreraient des problèmes de gestionnaire. Dans le cadre du projet de loi de décentralisation, la mise en place d'une nouvelle compétence prévention des inondations, avec une ressource associée, attribuée aux communes et EPCI à fiscalité propre est en cours de discussion. Cette compétence permettrait de répondre à cet enjeu important de gestion des digues de protection.

Développer une véritable culture du risque

■ Les plans communaux de sauvegarde, procédures visant à préparer et organiser la commune pour faire face aux situations d'urgence, sont rendus obligatoires dès que le PPR est approuvé. Les communes sont encouragées à anticiper leur élaboration.

■ Les dossiers départementaux sur les risques majeurs (DDRM) et les documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) doivent mieux prendre en compte le risque de submersion marine. De nouvelles maquettes, ainsi que des outils d'accompagnement à la réalisation du DICRIM et du plan communal de sauvegarde (PCS) sont mis à disposition sur le site www.prim.net

■ L'application mobile « *Ma commune face aux risques* » permet de s'informer facilement sur l'état des risques dans chaque commune de France. Témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marqueurs destinés à faire vivre la mémoire des inondations. **2 000 repères ont été réalisés et mis à disposition des maires pour matérialiser le souvenir de Xynthia.**



Mise en œuvre des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)

 En complément, un nouvel appel à projets « PAPI » a été lancé, véritable programme d'actions de prévention des inondations, complémentaire aux actions du plan Submersions rapides.

Au 1er août 2013, 66 projets de PAPI et opérations de confortement des ouvrages de protection relevant du PSR (hors PAPI) ainsi que 5 PSR inclus dans des PAPI ont été labellisés et bénéficient ainsi d'une aide de l'État. Ces projets contribuent à la protection de près de 3 millions de personnes exposées en France au risque de débordement de cours d'eau, et à 57 % des 1,4 million de personnes exposées au risque de submersions marines. Ces projets, portés par les collectivités territoriales, représentent un investissement total de 684 M€, auquel l'État contribue à hauteur de 263 M€, notamment à travers le fonds de prévention des risques naturels majeurs.

5/ La mise en œuvre de la directive inondation

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite «Directive Inondation».

Cette directive fixe une méthode de travail pour permettre aux territoires exposés au risque d'inondation de travailler à en réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Les derniers événements marquants d'inondation en France ont causé des dommages humains et économiques considérables :

- **tempête Xynthia** (février 2010) : 53 morts en France, et des dommages économiques estimés à plus de 2 milliards d'euros, dont près de la moitié sont dus aux inondations par submersion marine ;
- **inondations du Var** (juin 2010) : 23 morts, avec des dommages aux biens estimés à près d'un milliard d'euros ;
- **Inondations des Pyrénées** (juin 2013) : 2 morts et des dommages évalués entre 300 et 400 millions d'euros.

Ces éléments montrent la nécessité d'une politique forte pour réduire les conséquences négatives des inondations et la vulnérabilité des territoires.

Ainsi, face à ce constat, la France a utilisé l'opportunité que constituait la mise en œuvre de la Directive Inondation pour objectiver sa politique de gestion des inondations à l'échelle nationale tout en priorisant les actions afin d'optimiser les moyens et les démarches existantes.

Elle a ainsi engagé la rédaction d'une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI), qui sera approuvée début 2014. Cette stratégie s'articule autour de trois objectifs prioritaires :

1. **Sauvegarder les populations** exposées ;
2. **Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages** liés à l'inondation ;
3. **Réduire les délais de retour à la normale** (résilience) des territoires sinistrés.

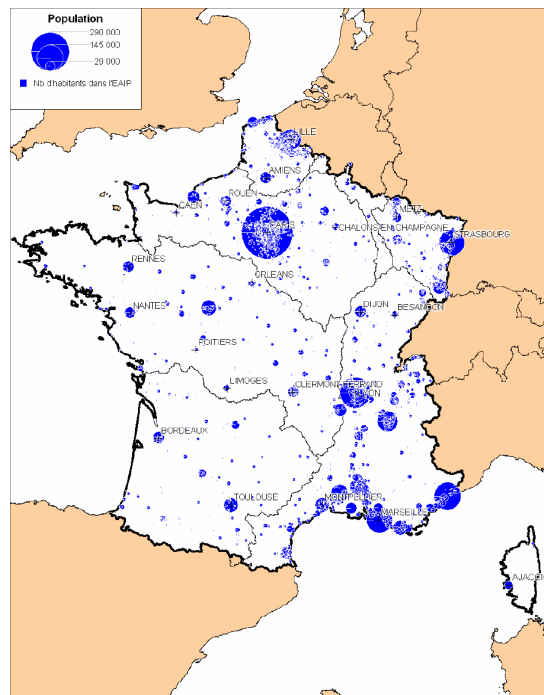
Elle propose un cadre d'action basé sur trois principes directeurs : solidarité, subsidiarité et rationalisation. Et définit les orientations stratégiques de la nouvelle politique nationale basées sur quatre défis :

- **Développer la gouvernance** et la maîtrise d'ouvrage ;
- **Aménager durablement les territoires** ;
- **Mieux savoir pour mieux agir** ;
- **Apprendre à vivre avec les inondations.**

La loi portant l'engagement national pour l'environnement (LENE) transposant la directive européenne prévoit quatre étapes de travail, associant chacune tous les acteurs de la gestion des inondations, encadrés par la SNGRI.

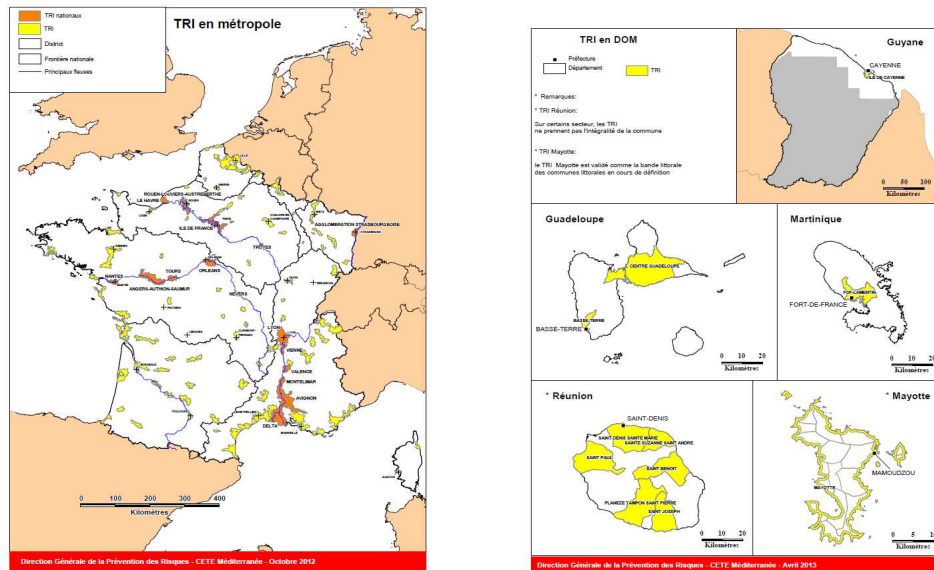
• **La première étape avait pour but de réaliser un premier état des lieux de l'exposition aux inondations de la France.** Ainsi une évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) a été réalisée dès la fin d'année 2011 sur chacun des districts hydrographiques, ainsi qu'au niveau national.

Cette première estimation basée sur des méthodes globalisantes montre que plus d'un habitant sur 4 et un emploi sur trois en France pourrait être impacté par ce risque. Ces chiffres tendent à déclencher une prise de conscience de l'ensemble des parties prenantes de la gestion des inondations et démontrent la nécessité d'agir rapidement et l'utilité des mesures de prévention.



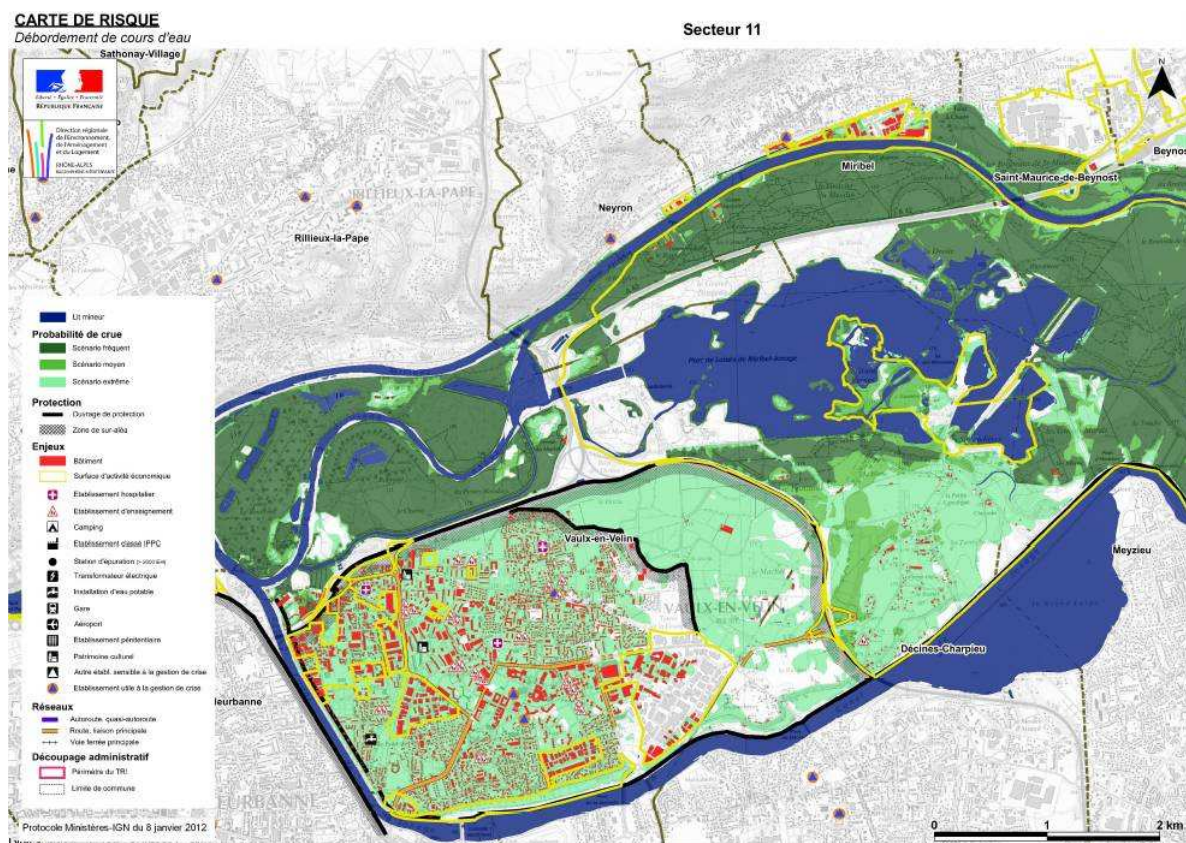
Population potentiellement concernée par le risque de débordement de cours d'eau

• La seconde étape consistait à identifier les territoires à risques d'inondation importants (TRI) sur lesquels la France s'engagera prioritairement à mener des actions de gestion des inondations. 122 TRI ont ainsi été définis sur l'ensemble du territoire national (métropolitain et DOM).



Cartographie des territoires à risque important d'inondation en France métropolitaine et dans les DOM

- La troisième étape vise à cartographier les surfaces inondables ainsi que les cartes des risques d'inondations sur chacun des TRI pour lesquels l'effort public sera porté en priorité pour réduire les conséquences négatives des inondations. Ces cartes en cours d'élaboration devraient être arrêtées dans les prochains mois.



Exemple de cartographie des risques d'inondation du TRI de Lyon

D'autres outils sont également mobilisés :

- l'**information préventive** avec les dossiers départementaux des risques majeurs (DDRM) au niveau départemental, les documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à l'échelle communale et l'information acquéreur locataire (IAL) au niveau du particulier;
- la **surveillance des cours d'eau et prévision des crues** affectées par les services de prévision des crues du ministère du développement durable qui sont répartis sur le territoire (près de 6 300 communes bénéficient de cette surveillance) ;
- la **préparation à la gestion de crise** avec le dispositif Orsec (organisation de la réponse de Sécurité civile) au niveau départemental et le plan communal de sauvegarde (PCS) au niveau communal.

6/ La protection du littoral

Le littoral est soumis aux aléas naturels du territoire dans lequel il s'inscrit et aux aléas spécifiques dus à la proximité de la mer comme la submersion marine ou l'érosion du trait de côte.

Il devient de plus en plus clair que le changement climatique provoquera une élévation du niveau de la mer qui induira une submersion irréversible par endroit et décalera vers l'intérieur des terres les submersions temporaires, ainsi qu'une salinisation des sols, des intrusions salines dans les aquifères côtiers qui rendent impropres à l'utilisation les aquifères superficiels.

Etat des lieux

- 883 communes littorales et lacustres dont 785 en bord de mer ou d'océan ;
- 5 500 km de côtes métropolitaines ;
- Plus de 6,1 millions de résidents dans les communes littorales métropolitaines ;
- 24 % du littoral métropolitain recule du fait de l'érosion côtière alors que 44 % est stable ;
- Nombreuses activités : tourisme, plaisance, pêche... ;
- Tourisme littoral : 50 % de l'économie maritime ;
- Près de 9 milliards d'euros de valeur ajoutée et 237 000 emplois.

La stratégie nationale de gestion du trait de cote 2012-2015

■ **Doter la France d'un outil d'observation de l'évolution du trait de côte** et identifier, pour chaque façade maritime, des « zones à érosion forte » où l'action publique sera priorisée ;

■ Dans ces territoires à érosion forte, **élaborer des démarches locales partagées entre les acteurs** (État, collectivités territoriales, propriétaires privés ou réunis en associations...) en



s'appuyant sur les responsabilités et les compétences de chacun ;

■ Sur l'ensemble du littoral français, **renforcer la prise en compte de l'érosion côtière** dans les documents de planification et d'urbanisme, dans les plans de prévention des risques et dans les autorisations d'occupation du domaine public maritime ;

■ **Lancer un appel à projets, au bénéfice des collectivités locales** pour expérimenter les solutions de « repli stratégique » et de « relocalisation des biens et des activités ».

Le rapport présente également **un guide méthodologique** à destination des collectivités locales, afin que la gestion du trait de côte soit pleinement intégrée dans leurs différents documents d'urbanisme.

L'appel à projets pour le repli stratégique et la relocalisation des biens et des activités a été lancé en 2012 et cinq sites ont été retenus en février 2013 pour lesquels les travaux de réflexion et d'échanges sont en cours.

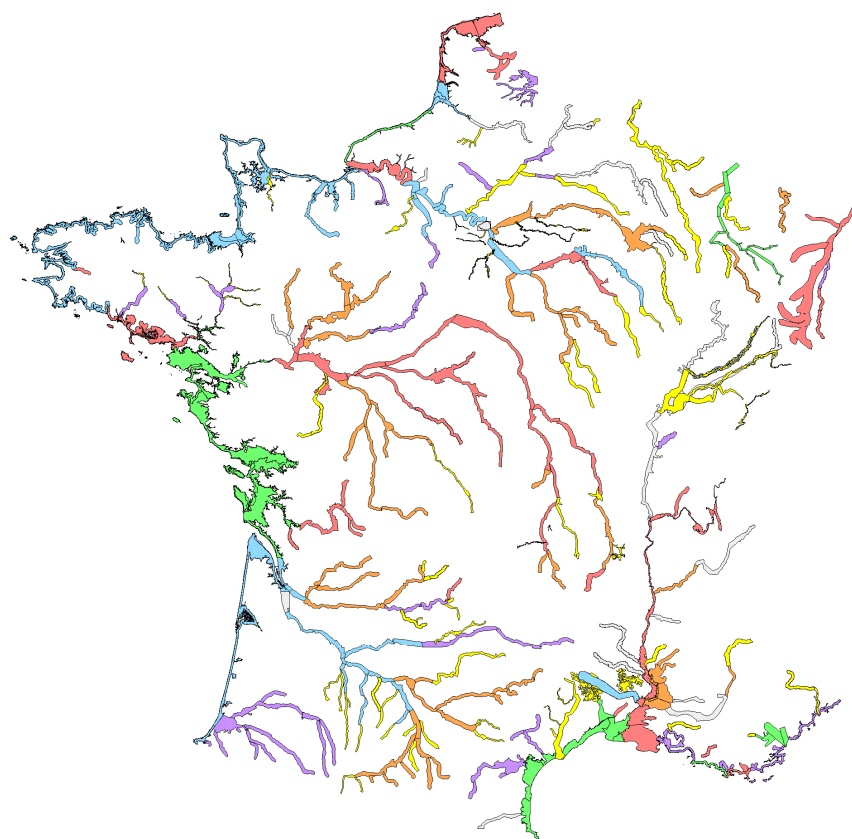
La tempête Xynthia, qui a durement frappé le littoral charentais au printemps 2010, a souligné la nécessité de revoir la maîtrise de l'urbanisation dans les zones soumises à des risques littoraux. Il a ainsi été décidé de réviser le cadre méthodologique d'élaboration des plans de prévention des risques littoraux élaborés par les services de l'État, finalisé par l'instruction du 27 juillet 2011 et par un nouveau guide d'élaboration des PPRL qui sera diffusé début 2014.

En parallèle de cette révision et en réponse aux événements dramatiques du littoral Atlantique mais également du Var de 2010, un plan submersion rapide (PSR), interministériel, a été arrêté en février 2011.

Le plan de submersion rapide a permis, outre le financement de nombreux ouvrages littoraux, la mise en place d'une vigilance vague-submersion par l'intermédiaire de Météo-France.

La mise en œuvre de la directive inondation a quant à elle permis, dans le cadre de la cartographies des TRI, une accélération de l'acquisition des connaissances notamment sur la topographie et la bathymétrie littorale ainsi que sur les niveaux marins extrêmes par l'intermédiaire de partenariats avec l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) et du service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM).

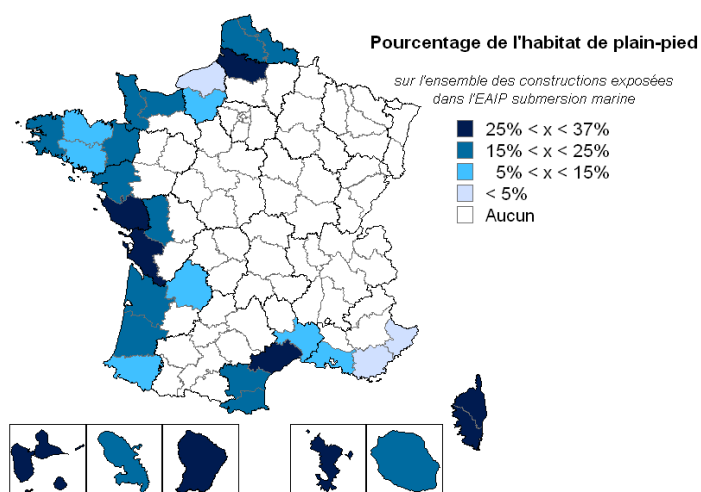
Ces acquisitions vont permettre dans les années à venir, outre la cartographie fine des risques de submersion sur les TRI, d'améliorer les modélisations des PPRL et des études de danger des ouvrages hydrauliques.



Programme d'acquisition de modèles numérique de terrain dans le cadre de la DI et des PPRL prioritaires

Ainsi ces cartographies contribueront à la définition d'objectifs et de dispositions dans le cadre des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) ainsi que des stratégies locales (SLGRI).

Pourcentage de la surface d'habitation sans étage dans l'EAIP submersions marines



2 et 3 décembre
2013

Palais des Congrès
Bordeaux



Assises nationales des risques naturels

Programme




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

Le déroulé

► Lundi 2 décembre 2013

13 h Accueil des participants*

14 h **Discours d'ouverture, amphithéâtre A**

- **Alain JUPPÉ**, maire de Bordeaux
- **Alain ROUSSET**, président du conseil régional d'Aquitaine
- **Elizabeth LONGWORTH**, directrice du Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe
- **Michel DELPUECH**, préfet de région Aquitaine

14 h 50 **Table ronde n° 1, amphithéâtre A**

► ***Réduction de la vulnérabilité et aménagement du territoire : nouvelles formes urbaines***

- **Marie-France BEAUFILS**, sénatrice d'Indre-et-Loire, maire de Saint-Pierre-des-Corps
- **Vincent FELTESSE**, président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme et de la communauté urbaine de Bordeaux
- **Michel DELPUECH**, préfet de région Aquitaine
- **Bruno LEDOUX**, consultant, géographe expert des risques naturels

15 h 40 **Table ronde n° 2, amphithéâtre A**

► ***Une culture locale du risque pour une société résiliente***

- **Stéphane PALLEZ**, présidente de la Caisse centrale de réassurance
- **Sylvette PIERRON**, présidente de l'Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement
- **Michel AZOT**, adjoint au maire de Lourdes
- **Bruno LAFON**, président de l'Association régionale de défense des forêts contre l'incendie, président du Groupement d'intérêt public aménagement du territoire et gestion des risques
- **Thibaud NORMAND**, chef du service prévention des risques à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence - Alpes - Côte d'Azur

16 h 30 à 17 h Pause, visite de l'exposition des posters scientifiques et des stands des partenaires

17 h **Huit ateliers participatifs simultanés en salles (1^{re} partie)**

- ***La mondialisation des risques majeurs : quels enjeux pour la France ?***
- ***Production et mise à disposition des connaissances : quelles interactions entre science et décision ?***
- ***Prévision des risques et gestion de crise : comment décider dans l'incertitude ?***
- ***Prévention des risques : qu'a-t-on à y gagner ?***
- ***Résilience des territoires : comment se préparer à un choc ?***
- ***Prévention en territoire de montagne : quels partenariats pour une gestion intégrée des risques ?***

- **Risques côtiers : quels outils et quelles stratégies d'aménagement pour les territoires littoraux ?**
- **Gouvernance de la prévention des risques naturels : comment mieux associer la population aux décisions ?**

- 19 h 30** Rencontre complémentaire (« side event ») organisée par la Caisse centrale de réassurance (CCR), amphithéâtre C
Du passé vers l'avenir : histoire et technologies au service de la connaissance des risques
- 20 h 30** Cocktail dînatoire*

► **Mardi 3 décembre 2013**

- 8 h 15** Accueil des participants*
- 9 h** **Ateliers participatifs en salles (2^e partie)**
- 11 h 30** Pause, visite de l'exposition des posters scientifiques et des stands des partenaires
- 12 h 30** Déjeuner*
- 14 h** **Restitution des ateliers, amphithéâtre A**
- 15 h** **Table ronde n° 3, amphithéâtre A**
 ► **Les défis de la directive inondation : mettre en synergie les stratégies pour atteindre les objectifs**
- **Alain RENARD**, vice-président du conseil général de Gironde
 - **Louardi BOUGHEDADA**, adjoint au maire de Dunkerque, vice-président de la communauté urbaine de Dunkerque
 - **Gérard SEIMBILLE**, vice-président de l'Association française des établissements publics territoriaux de bassin, président de l'Entente Oise-Aisne
 - **Marc JACQUET**, chef du service des risques naturels et hydrauliques, direction générale de la prévention des risques, ministère du Développement durable
 - **Nicolas FORRAY**, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre
- 16 h à 16 h 30** **Discours de clôture**
- **Christian KERT**, président du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs.
 - **Patricia BLANC**, directrice générale de la prévention des risques, ministère du Développement durable

*Les participants sont invités à visiter l'exposition de posters scientifiques et les stands des partenaires.



Les tables rondes

Amphithéâtre A

■ Table ronde n° 1

► **Réduction de la vulnérabilité et aménagement du territoire : nouvelles formes urbaines**

Pilotes : Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI) et Association des maires de France (AMF)

Les risques constituent une question essentielle de l'aménagement du territoire. Leur prise en compte dans les projets de renouvellement urbain ou dans les nouveaux modes d'aménagement ouvre de nouvelles perspectives. Les illustrations montrent que les démarches de gestion intégrée du risque dans l'aménagement doivent s'engager dans un cadre partenarial multi-acteurs. Elles démontrent aussi qu'il paraît primordial aujourd'hui d'aborder les territoires par le projet et non par la règle.

L'aménagement des territoires peut-il intégrer efficacement la prévention des risques naturels ? • Les politiques de développement et de prévention sont-elles compatibles ? • La démarche de projet de développement peut-elle comprendre la démarche de projet de prévention ? • Quelle intégration de ces éléments dans les documents de planification ? • Les projets de renouvellement urbain représentent-ils de véritables opportunités pour une réduction de la vulnérabilité des territoires ?

- **Marie-France BEAUFILS**, sénatrice d'Indre-et-Loire, maire de Saint-Pierre-des-Corps
- **Vincent FELTESSE**, président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme et de la communauté urbaine de Bordeaux
- **Michel DELPUECH**, préfet de région Aquitaine
- **Bruno LEDOUX**, consultant, géographe expert des risques naturels

■ Table ronde n° 2

► **Une culture locale du risque pour une société résiliente**

Pilotes : Observatoire national des risques naturels (ONRN) et Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME)

Il ressort des interviews de sinistrés, comme des sondages sur la perception des risques par les Français, une relative méconnaissance, voire un déni, de l'exposition au risque, de l'information sur les conduites à tenir en cas d'alerte et les mesures à prendre pour se prémunir des conséquences de catastrophes naturelles.

Comment développer une conscience du risque au plan local ? • Comment éduquer, informer, communiquer sur le risque et mettre en place un observatoire ? • Comment limiter le possible caractère anxiogène de l'information sur les risques et augmenter la pertinence de l'information partagée ? • Comment assimiler les incertitudes liées à l'information ? • Comment, en l'absence de catastrophe récente, l'information préventive peut-elle être présentée et vécue par les élus comme mobilisatrice et créatrice de lien social ? • Comment optimiser la résilience collective ? • Comment simplifier et responsabiliser ?

- **Stéphane PALLEZ**, présidente de la Caisse centrale de réassurance
- **Sylvette PIERRON**, présidente de l'Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement
- **Michel AZOT**, adjoint au maire de Lourdes
- **Bruno LAFON**, président de l'Association régionale de défense des forêts contre l'incendie, président du Groupement d'intérêt public aménagement du territoire et gestion des risques
- **Thibaud NORMAND**, chef du service prévention des risques à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence - Alpes- Côte d'Azur

■ Table ronde n° 3

► **Les défis de la directive inondation : mettre en synergie les stratégies pour atteindre les objectifs**

Pilotes : Association française des établissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB) et Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI)

Nous sommes aujourd'hui à une étape clé de la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des risques inondation initiée par la directive inondation (DI)*. En effet, la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) définit les grandes orientations et donne un cadre aux actions des territoires, en particulier pour la mise en place des stratégies locales. Il s'agit donc de mobiliser tous les élus autour de cette problématique, d'articuler les échelles de planification et de programmation et de favoriser les synergies de politiques publiques pour plus d'efficacité et pour une gestion durable.

Cette table ronde doit permettre d'exposer les grands principes, autour d'une présentation des enjeux et objectifs, et d'une déclinaison territoriale de l'exercice de mise en œuvre de la politique nationale.

*Quel type de gouvernance et de maîtrise d'ouvrage pour obtenir les résultats durables ? • Comment favoriser une vision et une gestion globale par bassin versant ? Quels leviers ? Quels freins ? Quelles solutions concrètes ? • Comment s'assurer que gestion de l'eau et des milieux aquatiques et gestion des inondations sont menées en synergie ? • Comment dépasser les éventuels divergences entre les objectifs respectifs des différentes directives (DCE, DI, DCSMM**) ? • Comment mieux prendre en compte les inondations dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, économiques ? • Comment améliorer les synergies ? • Comment progresser sur la réduction de la vulnérabilité des enjeux déjà existant ? • Comment mobiliser les maîtres d'ouvrage, tous axes d'action confondus y compris la gestion de crise, et s'assurer que leurs actions sont articulées et mises en perspectives des objectifs partagés dans les stratégies ? • Comment impliquer les maîtres d'ouvrages dans la définition des objectifs ?*

- **Alain RENARD**, vice-président du conseil général de Gironde
- **Louardi BOUGHEDADA**, adjoint au maire de Dunkerque, vice-président de la communauté urbaine de Dunkerque
- **Gérard SEIMBILLE**, vice-président de l'Association française des établissements publics territoriaux de bassin, président de l'Entente Oise-Aisne
- **Marc JACQUET**, chef du service des risques naturels et hydrauliques, direction générale de la prévention des risques, ministère du Développement durable
- **Nicolas FORRAY**, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre

* DI : directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations

** DCE : directive-cadre sur l'eau

DCSMM : directive-cadre stratégie pour le milieu marin

Huit ateliers participatifs simultanés

■ Atelier 1

► **La mondialisation des risques majeurs : quels enjeux pour la France ?**

Pilotes : Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN) et ministère du Développement durable - cellule affaires européennes et internationales de la direction générale de la prévention des risques

Un nouveau cadre d'action mondial pour la prévention des catastrophes sera mis en place en 2015, afin de mieux protéger les populations et l'appareil productif contre leurs effets. La France entend jouer un rôle moteur en Europe et au niveau mondial dans la construction de cette nouvelle stratégie, en défendant sa vision de la prévention, qui allie adaptation au changement climatique et mesures de prévention dans le cadre du développement durable. Cet atelier vise à partager et coordonner les actions de la France dans le contexte international et à identifier les domaines les plus porteurs pour l'expertise nationale.

Quelles sont les grandes leçons à tirer du paysage des risques du XXI^e siècle identifié dans le bilan mondial 2013 des Nations unies et des actions de prévention proposées ? • Quels sont les secteurs porteurs d'avenir pour les actions de réduction des risques à l'international ? • Comment articuler les apports de toutes les parties prenantes dans le processus décisionnel ? • Quel grand projet prioritaire et emblématique souhaitez-vous voir la France réaliser (financier, climatique, alimentaire, culturel, scientifique, sociétal) ?

Témoins :

- **Paola ALBRITO**, coordinatrice régionale Europe, stratégie internationale pour la réduction des risques de catastrophe des Nations unies
- **Thomas DE LANNOY**, administrateur de l'unité protection civile prévention et préparation, Commission européenne, direction générale pour l'aide humanitaire et la protection civile
- **Bertrand GALLET**, directeur général de Cités unies France
- **Cyril BOUYEURE**, directeur général délégué, Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières (ADETEF)
- **Éric DAVID**, directeur de projet, Artelia eau et environnement (sous réserve)

■ Atelier 2

► **Production et mise à disposition de connaissances : quelles interactions entre science et décision ?**

Pilotes : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et Pôle risques PACA

Pour les acteurs en charge des décisions relatives à la gestion des risques naturels ou à leur prise en compte de façon plus générale, la question de la capacité à mobiliser les connaissances, issues de la recherche scientifique des laboratoires ou de l'industrie, est une question récurrente. Et pourtant, une meilleure collaboration en amont entre l'ensemble des acteurs (décideurs, recherche et industrie) permettrait d'optimiser le processus de décision. Ce dernier est d'ailleurs déjà, en soi, un objet de recherche à considérer pour éclairer ces questions. Sur la base de retours d'expérience, cet atelier tentera de proposer des pistes de réponses et d'identifier de bonnes pratiques à généraliser.

Comment intégrer les dimensions temporelles et opérationnelles de la gestion des risques dans l'orientation et les délais de la production scientifique ? • Comment prendre en compte les limites de la connaissance et les incertitudes ? • Par quels moyens et sous quelles formes mettre la connaissance à disposition des acteurs et décideurs de la gestion des risques ? • Quelles sont la place de l'expert et les limites de l'expertise dans la décision et l'action ?

Témoins :

- **Nancy SPINOUSA**, chef de service risques naturels majeurs, région Provence - Alpes-Côte d'Azur
- **Patrice MERIAUX**, copilote du projet RHyTMME (risques hydrométéorologiques en territoires de montagnes et méditerranéens), Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- **Lionel MOULIN**, Commissariat général au développement durable, direction de la recherche et de l'innovation, ministère du Développement durable

■ Atelier 3

► Prévision et gestion de crise : comment décider dans l'incertitude ?

Pilotes : *ministère de l'Intérieur - direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère du Développement durable - direction générale de la prévention des risques - service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations et Météo-France*

En matière de gestion des risques naturels, il y a le temps de la prévention et de la préparation, le temps de la crise et le temps de l'analyse. Ces temps ne sont pas les mêmes. Le premier mobilise et traite des données pour faire un pont entre le passé et le futur possible ; le deuxième est celui de l'anticipation, de l'urgence et de l'action ; le troisième est celui de la réflexion et de l'identification des voies d'amélioration possible. Or, l'enjeu n'est-il pas de concilier passé, présent et futur pour se mettre en position de mieux décider en situation de crise. Cet atelier vise à identifier les interactions à développer, ou à créer, entre les scientifiques, les décideurs (pouvoirs publics, opérateurs, collectivités....) et les parties prenantes dans la gestion de crise, ainsi que lors des retours d'expérience. Il aura également pour objectif d'identifier les bonnes pratiques pour mieux mobiliser et utiliser l'information en temps réel.

De quoi les gestionnaires de crise ont-ils besoin pour gérer l'événement, mais aussi pour s'y préparer et en tirer tous les enseignements ? • Comment concilier les incertitudes liées à la prévision du phénomène et de ses effets, et le temps d'anticipation nécessaire à la décision et à la mise en œuvre ? • Quelles sont les données à mobiliser aux différents moments de la crise pour prendre les décisions, auprès de qui et selon quelle organisation ? • Quels sont les acteurs de la décision (auprès du maire, auprès du préfet, au niveau de la zone de défense et de sécurité, au niveau national) ? • Quelles sont les plates-formes de services pour communiquer des informations pertinentes aux gestionnaires de

crise, au public ? • Comment intégrer l'observation en temps réel des aléas, de leurs effets et adapter en conséquence le dispositif de gestion de crise ? • Comment faire intervenir le citoyen et comment utiliser les observations remontant par les réseaux sociaux ?

Témoins :

- **Laurent MARCOU**, premier adjoint au maire de Barèges
- **Alexandre SANZ**, directeur de cabinet de la préfecture de l'Aube
- **Jean Yves LASPLACES**, chef de service restauration des terrains de montagne de Tarbes, Office national des forêts

■ Atelier 4

► **Prévention des risques : qu'a-t-on à y gagner ?**

Pilotes : Caisse centrale de réassurance (CCR), Mission risques naturels (MRN) et ministère du Développement durable - Commissariat général au développement durable

Pour limiter l'impact des aléas naturels sur les populations et les activités économiques, les acteurs exposés et les collectivités territoriales engagent des initiatives de prévention. Mais comment éclairer les choix d'investissement ? Sur quels critères économiques et sociaux ? Une culture économique de la maîtrise des risques se développe dans les territoires, notamment par l'introduction des analyses coût-bénéfice (ACB). L'expérience d'événements récents permet aujourd'hui de mesurer concrètement les effets bénéfiques de la prévention. L'atelier visera à partager ces retours d'expérience, à échanger sur la mesure et l'argumentation des bénéfices de ces politiques, les limites de leur évaluation et à proposer des pistes compatibles avec les orientations nationales de maîtrise des coûts et de financement de la prévention, ainsi que du transfert de risques.

Quels sont les bénéfices de la prévention des risques d'inondation, à partir d'exemples ? • Quels sont les freins à l'évaluation de ces bénéfices ? • Comment les lever ? • Quelles pistes d'amélioration proposer ? • Jusqu'où placer le curseur de l'effort de solidarité ?

Témoins :

- **Christèle ALEXANDRE**, directrice du syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais
- **Paul PERRAS**, président du Syndicat de rivières Brévenne-Turdine et **Betty CACHOT**, chargée de mission contrat de rivière - responsable structure

■ Atelier 5

► **Résilience des territoires : comment se préparer à un choc ?**

Pilotes : Ministère du Développement durable - Commissariat général au développement durable, Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI) et France nature environnement (FNE)

Le concept de résilience constitue une approche de première importance pour diminuer l'ampleur et l'impact des catastrophes. Il fait appel à deux notions clés :

- accepter que le risque zéro n'existe pas, ce qui permet de mieux se préparer à un choc ;
- engager les populations situées dans les territoires à risques à devenir acteurs de leur sécurité, tant dans l'anticipation que dans la gestion de l'événement.

L'atelier s'attachera à décrire cette approche récente et innovante de la résilience et à l'inscrire dans les politiques publiques de prévention des risques naturels. Cela passe par le développement d'une culture individuelle et collective du risque auprès de tous les acteurs d'un territoire. Cela nécessite également une compréhension des sources de vulnérabilité et des mécanismes d'impacts qui en découlent en fonction de l'environnement, des crises traversées (économiques, sociales) et des risques subis (naturels, industriels). Cela interroge enfin sur les politiques d'aménagements des territoires. Du fait de la responsabilisation accrue des collectivités territoriales en matière d'anticipation des risques, la question de leur rôle dans les réponses à apporter sera également évoquée.

Dans quelle mesure l'action des autorités publiques est-elle efficace en matière d'acculturation aux risques ? • Comment développer une culture de la résilience ? • Quels sont les comportements individuels et collectifs à promouvoir pour agir préventivement et rebondir après la crise ? • Comment susciter l'intérêt et la participation active du citoyen ? • Quelles sont les politiques et les pratiques d'aménagement susceptibles d'aggraver les risques ou au contraire de les prévenir, à faire évoluer en priorité ?

Témoins :

- **Anne D'AUX**, conseillère déléguée à la prévention des risques urbains, relations avec les organismes de bassin de la Loire, eau potable pour la Ville d'Orléans sur la formation des agents des collectivités en cas d'inondation
- **Général GARRIGUES**, ex-chef d'état-major de la zone de défense et de sécurité de Paris pour l'organisation de la planification et de la gestion de crise de la zone de défense de Paris - Île-de-France

■ Atelier 6

► **Prévention en territoire de montagne : quels partenariats pour une gestion intégrée des risques ?**

Pilotes : Pôle alpin d'études et de recherche pour la prévention des risques naturels (PARN) et Office national des forêts – service restauration des terrains de montagne (ONF)

Les territoires de montagne, dont la spécificité est reconnue législativement (loi montagne de 1985), revêtent des caractéristiques naturelles, économiques et sociales particulières qui les rendent très sensibles aux évolutions climatiques, comme aux pressions anthropiques. Ainsi, leur développement, comme leur aménagement, sont fortement conditionnés par les multiples aléas naturels gravitaires et sismiques en présence. Cette spécificité appelle une capacité d'expérimentation via des politiques adaptées. De nouveaux référentiels d'organisation et d'action voient le jour. Ils seront décrits et discutés lors de cet atelier. En particulier, la gestion intégrée des risques naturels en montagne qui constitue une démarche à la fois transversale, partenariale et territoriale novatrice, en matière d'action préventive des risques naturels en montagne.

Compte tenu de la spécificité des territoires de montagne et du changement global (climatique, socio-économique...), quelles sont les attentes, les priorités, mais aussi les freins et les difficultés en matière de gestion des risques naturels ? • La gestion intégrée des risques naturels en montagne : enjeux et freins d'une telle approche, pour quel périmètre de partenariat (implication, responsabilité) d'acteurs ?

Témoins :

- **Frédérique ESPAGNAC**, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques, membre de l'Association nationale des élus de montagne
- **Joëlle OCANA**, maire d'Abriès
- **Amandine CREVOLIN**, chargée de mission sites pilotes, pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras

■ Atelier 7

► **Risques côtiers : quels outils et quelles stratégies d'aménagement pour les territoires littoraux ?**

Pilotes : Association nationale des élus du littoral (ANEL) et Groupement d'intérêt public littoral aquitain (GIP Littoral Aquitain)

Les zones côtières concentrent de nombreux enjeux humains, économiques, patrimoniaux et environnementaux et sont soumises à des risques naturels amplifiés par les effets du changement climatique. Comment envisager l'aménagement des territoires concernés pour mieux intégrer ces risques ? L'atelier s'intéressera à la question de la gouvernance et aux adaptations nécessaires à la réussite des politiques publiques : alerte et accompagnement des populations, stratégies de localisation ou de relocalisation des activités économiques, nouveaux modes d'habitat et de construction ; meilleure articulation des outils au service des politiques de prévention (PPRN, PAPI, SDAGE, contrats de milieux, SCoT, PLU, SMVM*...).

Comment associer les gestionnaires et les populations des zones côtières aux politiques de prévention des risques ? • Comment développer la culture du risque dans les zones à risque ? • Comment prendre en compte les risques côtiers (érosion côtière, submersion marine, tsunami) dans l'aménagement des territoires à terre, mais aussi en mer ?

Témoins :

- **Florence DELAUNAY**, députée des Landes, conseillère régionale d'Aquitaine, ancienne directrice générale des services d'une communauté de commune littorale
- **Renaud LAGRAVE**, président du Groupement d'intérêt public littoral aquitain et vice-président du conseil régional d'Aquitaine
- **Marcelin NADEAU**, conseiller général de la Martinique et maire du Prêcheur
- **Jean-Louis LEONARD**, maire de Chatellaillon-Plage, vice président de l'Association nationale des élus du littoral

* SMVM : schéma de mise en valeur de la mer

■ Atelier 8

► **Gouvernance de la prévention des risques naturels : comment mieux associer la population aux décisions ?**

Pilotes : Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN) et ministère du Développement durable - Commissariat général au développement durable

Les autorités publiques prennent beaucoup de décisions en lien avec les risques naturels. Ces décisions peuvent avoir un impact important sur les citoyens. Leur bonne appropriation est nécessaire pour qu'elles produisent pleinement leurs effets. La participation du public au processus d'élaboration de ces décisions est donc un élément important de leur succès, dans un contexte de développement des procédures de participation du public à l'élaboration des décisions ayant une incidence sur l'environnement. L'atelier vise à évaluer l'efficacité des procédures actuellement applicables en matière de risques naturels et à rechercher des voies pour les améliorer.

L'information sur les risques est une condition nécessaire au succès de sa participation aux décisions. Quel bilan tirer du dispositif actuel d'information ? • Ne faut-il pas également prendre en compte des informations venant du public pour instruire la prise de décision ? • Y a-t-il des décisions en matière de risques naturels qui ne font pas encore l'objet d'une participation du public et qui devraient le faire ? • Faut-il permettre, et si oui comment, une participation continue du public à la gestion des risques et pas seulement lors de l'adoption de décisions particulières ? • Cette participation continue peut-elle être déclinée pour divers types de publics en fonction des types de décision à prendre ? • Comment des instances pluralistes consultatives peuvent-elles favoriser la participation directe du public aux décisions ? • Quel rôle les organismes d'expertise peuvent-ils jouer pour faciliter la participation du public ? • Comment valoriser l'expertise de terrain en complément de l'expertise scientifique ? • Comment articuler la consultation du public et celle des collectivités territoriales ? • Comment utiliser les médias institutionnels pour inciter le public à participer à la décision ? • Comment utiliser les nouvelles techniques de communication et les réseaux sociaux pour développer la participation du public ?

Témoins :

- **Maurice PIERRE**, maire d'Ambès et vice-président de la communauté urbaine de Bordeaux
- **Jean-Michel FOURNIAU**, directeur de recherche, Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, directeur du Groupement d'intérêt scientifique participation du public, décision, démocratie participative
- **Julien LANGUMIER**, chargé de mission Rhône - service prévention des risques, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes



Les Assises nationales des risques naturels sont organisées

En partenariat avec _____



Avec le soutien de _____



**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie**
Direction générale de la Prévention des risques

Grande Arche, paroi nord
92 055 La Défense cedex
Tel. 01 40 81 21 22

